



Cohabitation forcée pour raison économique avec enfant

Par **OscarJasper**, le **25/02/2017** à **00:53**

Bonjour, depuis 10 ans je vie avec la mère de mon fils et sa fille. Nous n'avons aucune relation affective ou de couple. Nous faisons chambre à part et cohabitons. Nous vivons sous le même toit pour préserver l'équilibre de notre fils de 11 ans, je veux vivre au quotidien avec lui et sa mère ne veut pas partir et pour des résonne financier (coût d'un double loyer). Je paye le loyer, les administrations nous considèrent en couple et cumul nos revenus pour les activités périscolaires. La mère déclaré mon fils sur ses revenue et donc ne paye pas d'impôts. Lors des vacances scolaires si nous ne trouvons pas un accord mon fils part avec sa mère et sa Soeur.
Question: puis-je faire valider par un jugement une situation de séparation en cohabitation avec versement d'une pension alimentaire et droit de garde et d'autorité parentale partagée sans quitter le logement en tout les cas dans l'immédiat.
Merci

Par **cocotte1003**, le **25/02/2017** à **05:38**

Bonjour, si fous avez reconnu votre fils à la naissance, vous avez l'autorité parentale conjointe. Vous faites charges communes et il sera difficile de prouver autres choses pour obtenir des aides, cordialement